

Question orale de M. Cools : Contribution de la commune d'Uccle au financement de la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

M. Cools rappelle que l'incendie survenu le 15 avril 2019 dans la charpente de Notre-Dame de Paris a provoqué des dégâts majeurs à ce monument du patrimoine mondial. L'émotion causée par cet incendie est grande en France et hors de France. Un appel de fonds national et international a été lancé pour reconstruire les éléments détruits de ce magnifique monument.

Il y a quelques années, la commune d'Uccle avait apporté son soutien à la reconstruction du théâtre de la Fenice à Venise. Ne pourrait-on faire de même dans ce cas-ci et accorder par exemple un don de 1.000 € prélevé sur la ligne budgétaire réservée aux catastrophes ? Certes, il s'agirait d'un geste symbolique mais ce sont aussi les petites rivières qui forment les grands fleuves. Ce geste montrerait aussi à l'importante communauté française vivant sur le territoire communal que les Ucclois sont de tout cœur avec elle en ces tristes circonstances.

Mme l'Echevine Ledan est d'autant plus sensible aux propos de M. Cools qu'elle est elle-même de nationalité française et a longtemps résidé à Paris.

Notre-Dame de Paris appartient à tous, grâce aux artistes qui en ont fait un personnage à part entière de romans, de films ou de peintures. En raison de l'extraordinaire élan de générosité qui a suivi cet incendie, il semblerait que le seuil d'un milliard d'euros de dons ait été atteint. Mme l'Echevine Ledan se félicite de l'action menée par la Fondation du Patrimoine pour centraliser tous ces dons et de l'opportunité donnée aux artisans spécialisés de participer à la reconstruction de cet édifice emblématique.

La ligne budgétaire dédiée à la solidarité internationale permettrait à la commune de contribuer à cet effort. Toutefois, le montant disponible est limité à 15.000 € et est en principe destiné au soutien des associations menant des projets de coopération ou des actions de sensibilisation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Vu que dans un tel contexte il convient de faire des choix, Mme l'Echevine Ledan préfère conserver l'essentiel de ce montant pour les associations actives dans les domaines précités, une enveloppe de 1.000 € étant néanmoins mise à part, mais pour l'aide à apporter aux populations qui seraient victimes de la famine, des épidémies ou des catastrophes naturelles.

Cependant, Mme l'Echevine Ledan est tout à fait disposée à réfléchir avec M. Cools à un geste de solidarité en faveur de Notre-Dame de Paris, mais qui devrait être plus symbolique que financier.